

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 15 février 2018

Présents : 13/18 élus

Excusés : Richard Guillaud Rollin, Serge Aknin, Magali Le Divouzet, Valérie Le Bideau, Sonia Colomb

Assistait à titre consultatif : Isabelle Levet, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Serge Aknin donne pouvoir à Guy Servet pour le vote des délibérations prises au cours de la séance

Ordre du jour :

I DELIBERATIONS :

1/Contrat maîtrise d'œuvre pour le projet bibliothèque avec Daniel Ruet, architecte

2/Convention éclairage public avec le SEDI : abords de la salle polyvalente éclairage LEDS

3/Convention avec DOG STORY pour interventions le week-end pour chiens et chats

4/Convention avec la mairie de Bourgoin Jallieu pour une élève Florine Balluto domiciliée le Haut Mollard, scolarisée en classe ULIS, montant 1003.75 €

5/Convention avec le centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu, 0.56 € par enfant : 236 soit 132.16€

6/Démarche zéro phyto : validation du plan de désherbage avec Rivières 4 Vallées

7/Implantation d'un nœud pour raccordement de la fibre optique à la Croix Blanche : cession d'un terrain de 150 m² au Département.

8/Statuts Bièvre Isère Communauté

9/Convention pour déneigement en limite de Champier, aux Effeuillers avec Chavancy J.J. pour une distance d'environ 600 mètres

10/Avenant à la convention de mise à disposition de Nathalie Gabier pour modification d'horaires

11/Convention pour mise à disposition de caveaux 3 places avec l'entreprise Colombier

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une délibération. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rajout de cette délibération.

12/Restitution personnel voirie communautaire

II QUESTIONS DIVERSES :

-Assainissement

-Site internet

-Concert accordéon club à l'église le 27 janvier : 541 €

-Demande de crédit école année 2018

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2017 par les membres du Conseil Municipal.

I DELIBERATIONS :

1/Contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet bibliothèque avec Daniel Ruet, architecte :

Subvention : 40 000 € juste pour la structure.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de déplacer la bibliothèque actuelle dans le local adjacent à la mairie afin de répondre aux normes d'accessibilité. Daniel Ruet, architecte, propose d'établir le projet architectural de la nouvelle bibliothèque, moyennant une estimation sommaire de 19 200.00 € TTC.

Après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'architecte Daniel Ruet pour la réalisation du projet bibliothèque.

2/Convention réseau éclairage public avec le SEDI : abords de la salle polyvalente éclairage LEDS :

Action = amélioration de l'éclairage actuel aux abords de la salle polyvalente

Validation du plan de financement afin que le SEDI puisse entreprendre la réalisation des travaux

Estimation prévisionnelle de l'opération : **15 191 €**

Montant total des financements externes : 13 913 €

Participation aux frais du SEDI : 72 €

Participation de la commune : **1 278 €**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire concernant les travaux par le SEDI sur l'éclairage près de la salle polyvalente, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de ce projet et de son plan de financement.

3/Convention avec DOG STORY pour interventions le week-end pour les chiens et les chats :

DOG STORY est l'entreprise de gardiennage de chiens située au Mollandrin = solution de secours

Jusqu'à présent, les chiens et les chats récupérés sur la voie publique par les agents communaux étaient placés dans des box, prévus à cet effet dans l'enceinte de la station d'épuration en attendant la réclamation des propriétaires ou la venue de la SPA (à noter que nous n'avons plus la compétence assainissement) . Ors problème d'intendance des agents en dehors de leurs heures de service, soit notamment pendant le week-end.

DOG STORY se propose d'ouvrir une permanence le week-end pour recevoir ces animaux perdus, moyennant la somme de 15 €/jour/animal, comprenant nourriture et box chauffé. Cette somme sera réglée par la mairie à DOG STORY et ensuite réclamée au propriétaire via la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise DOG STORY pour le gardiennage le week-end, des chiens et des chats.

4/Convention avec la mairie de Bourgoin Jallieu pour l'élève Florine Balluto domiciliée le Haut Mollard, scolarisée en classe ULIS, montant 1 003.75 € :

Il s'agit d'un avenant pour l'année 2017 – 2018, concernant Florine Balluto élève à l'école primaire Victor Hugo à Bourgoin Jallieu. La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire accueillant Florine s'élève à 1 003.75 €.

Après s'être concerté, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la signature de cette convention par monsieur le Maire.

5/Convention avec le centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu 0.56 € par enfant : 236, soit 132.16€ :

Cette participation financière au frais de fonctionnement du centre médico-scolaire est calculée tous les ans en fonction du nombre d'élèves inscrits. Par conséquent nous devons signer un avenant à la

convention du 07 mai 2012 pour l'année 2017-2018. Cette année 236 inscriptions à 0.56 €/inscription = 132.16 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer cette convention afin de participer aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire à hauteur de 132,16 € pour l'année scolaire en cours.

6/Démarche zéro phyto : validation du plan de désherbage avec le syndicat Rivières des 4 Vallées : Réalisation du plan de désherbage communal – sensibilisation des citoyens pour la suppression des pesticides (source de pollution)

Démarche zéro phyto : Enjeux sanitaires et environnementaux (qualité de l'eau – protection captages du Siran et du Carloz).

Objectif communal : mise en œuvre d'un plan de désherbage communal avec priorisations sous forme de zonages + formation des agents + informations des administrés.

Pratiques de désherbage avec -zones d'exigence forte = l'herbe est systématiquement arrachée
-zones d'exigence moyenne = l'herbe est coupée régulièrement
-zones d'exigence faible = l'herbe est tondue en temps voulu

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la validation du plan de désherbage tel que présenté par monsieur le Maire et soutenu par le syndicat Rivières des 4 Vallées et approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour permettre la réalisation d'investissements.

7/Implantation d'un nœud pour raccordement de la fibre optique à la Croix Blanche : cession d'un terrain de 150 m2 environ au Département :

Objectif : déploiement d'un réseau qui ira dans tous les foyers. Le raccordement de tous les administrés est prévu pour 2021.

Environ 60 m2 de bâtiment dont l'objet est d'interconnecter les réseaux, avec terrasse plate végétalisée sur 150 m2 et places de parking souhaitées.

Signer un accord de principe sur la cession d'un terrain au Département de l'Isère pour l'implantation d'un N.R.O (Nœud de Raccordement Optique). La parcelle retenue pour l'édifice du bâtiment est la parcelle section AC numéro 182 située à la Croix Blanche (espace vert qui appartient à la commune).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession au Département de l'Isère, à titre gratuit d'une partie de la parcelle AC numéro 182, située sur la commune sur une emprise de 150 m2 environ et permet, à l'unanimité au Département le droit de déposer un permis de construire pour la réalisation d'un N.R.O.

8/Statuts Bièvre Isère Communauté :

Compétences obligatoires :

développement économique, développement touristique (base de loisirs d'Eydoche, du Moulin), actions d'aménagement ... aménagement de l'espace, gestion milieu aquatique (GEMAPI), défense contre les inondations, les gens du voyage (aire d'accueil), déchets ménagers et assimilés ...

Compétences optionnelles :

protection de l'environnement, logement social, équipement culturel ...

Compétences facultatives :

assainissement, actions scolaires et périscolaires, communication électronique, informatisation cadastrale, gestion des temps collectifs, activités de loisirs ...

Après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité les propos de monsieur le Maire, concernant les statuts de Bièvre Isère Communauté.

9/Convention pour déneigement en limite de Champier aux Effeuillers avec Chavancy J.J. pour une distance d'environ 600 m. :

Soucis de déneigement sur 600 m au hameau des Effeuillers car au «fin fond» de la commune (côté chemin des étangs). La commune de Champier via monsieur Chavancy Jean-Jacques, se propose de prendre en charge le déneigement de cette petite parcelle, ce qui facilitera la tâche des employés communaux châtonnois.

Coût 55 € HT pas de TVA car autoentrepreneur.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer une convention de déneigement avec monsieur Chavancy, pour la période hivernale 2017/2020.

10/Avenant à la convention de mise à disposition de Nathalie Gabier pour modification d'horaires : Il s'agit d'un avenant à la convention signée le 01 avril 2017 pour une durée de trois ans suite au changement d'horaires de cet agent (suppression des TAP (Temps d'Activité Périscolaire)). Nathalie Gabier effectuera entre 8 et 12 heures par semaine en fonction des périodes scolaires, des vacances et du planning des animations de la résidence. Pour rappel : Nathalie Gabier est mise à disposition pour assurer les fonctions d'animateur à la Résidence Autonomie «Les Quatre Vallées» dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) signé en novembre 2016 avec le Conseil Départemental de l'Isère et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'avenant à la convention pour changement d'horaires de Nathalie Gabier, adjointe d'animation, intervenant à la Résidence Autonomie «Les 4 Vallées».

11/Convention pour mise à disposition de caveaux 3 places avec l'entreprise Colombier :

Il s'agit d'un service à la population – achat et revente de caveaux dans le cimetière communal.

L'entreprise Colombier réaliserait des caveaux de trois places moyennant la somme de 2 500.00 € TTC par caveau. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter des caveaux à l'Ets Colombier et de les revendre à prix coutant aux personnes intéressées par un achat dans l'urgence.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette formule d'achat et de revente de caveaux et autorise monsieur le Maire à donner suite à cette action.

12/Restitution personnel voirie communautaire :

Convention sur la répartition du personnel suite à la restitution de la compétence voirie aux communes membres de l'ex pays Saint Jeannais (13 communes) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient, par conséquent de déterminer la répartition des fonctionnaires affectés à la voirie. De ce fait, en commun accord, Bièvre Isère Communauté et ses communes membres ont affecté un agent titulaire, ayant le grade d'ingénieur territorial, au fonction de sous-directeur à la voirie à plein temps. Chaque commune se fiera aux modalités financières stipulées sur la convention via un tableau de répartition (km de voirie ...) ceci pendant 3 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention suite à la restitution de la compétence voirie par Bièvre Isère Communauté aux communes de l'ex pays Saint Jeannais.

II QUESTIONS DIVERSES :

-Assainissement :

Stéphane Piolat a rencontré le service assainissement de Bièvre Isère Communauté pour passation progressive des tâches (tout se déroule normalement). Attendons le compte rendu du diagnostic réseaux avec repérage des réseaux existants et phasages. Pour pallier aux difficultés d'assainissement rencontrées, la commune avait acheté, une tonne à lisier, qui n'est aujourd'hui plus utile du fait de la prise de la compétence assainissement par Bièvre Isère Communauté.

Excédent assainissement de Châtonnay : 260 000 € - normalement restitution de ce montant à la BIC.

-Site internet – Magali Le Divouzet – intervention reportée pour absence

-Concert Accordéon Club à l'église le 27 janvier : 541 €

Don alloué au C.C.A.S suite concert gratuit à l'église de Châtonnay

-Demande de crédits école année 2018 :

Rencontre avec le directeur de l'école du Bourg, monsieur Leblond Stéphane au sujet des crédits scolaires annuels.

2010 = 15 275 € TTC 2012 = 13 972 € TTC

2016 = 16 456 € TTC 2017 = 17 230 € TTC

2018 = 17 520 € TTC prévus

Pas de hausse importante pour le fonctionnement – 58 €/élève, soit 240 élèves

Investissement : tableau blanc pour la classe de madame Guillot = 2 357.24 € dont la pose.

demande de financement - recrutement éducation physique – la commission scolaire se réunira concernant cette prestation.

-Guy Servet – EPONA club équestre dirigé par madame Page – brevet + professeur hippique

- courrier agence de l'eau – aide pour installation conforme au SPANC plus attribuée – orientations budgétaires à analyser

-Jocelyne Serrano – nouveaux tarifs téléalarme soit 32 €/mois pour les télés transmetteurs de type RTC (lignes classiques) et 35 €/mois pour les usagers équipés d'un appareil connecté via le réseau GMS/GPRS (internet) ceci à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces tarifs sont revus pour les abonnés qui ont l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA).

-Annick Chevallier – Proposition date de début des travaux à déposer pour la réalisation de la future bibliothèque – Appel d'offre pour le mobilier (moins de 25 000 € par conséquent droit à une subvention) – Dépôt permis de construire ensuite lancement des marchés (autofinancement)

-Nicole Tourral – Commission école mercredi 28/02 à 18h00

-Albert Levet – Eglise, corps de chauffe fissuré, plus de chauffage (dépannage Serpollet Bidaud)

- Le Calvaire ne sonne plus

- Au gymnase gros circulateur bloqué (dépannage Serpollet Bidaud) + adoucisseur d'eau à lâché (dépannage Yoann Demars qui a changé les vannes) + gazinière 28 ans ne fonctionne plus correctement (allô à ETS Philippe Bourgoin pour éventuel dépannage)

-Guy Servet – mutualisation de certaines tâches communales entre agents municipaux
Châtonnay/Sainte Anne sur Gervonde : bouchage des trous...entretien du stade de Sainte Anne,
aménagement du rond-point route de Tramolé ... De plus les deux communes ont des associations et
des équipements en commun ! Hubert Michon dressera un tableau évaluateur des travaux et du
temps passé.

Fin de la séance : 22h15